

Les concours enseignants du secondaire dans l'enseignement public : hausse sensible des recrutements en 2013

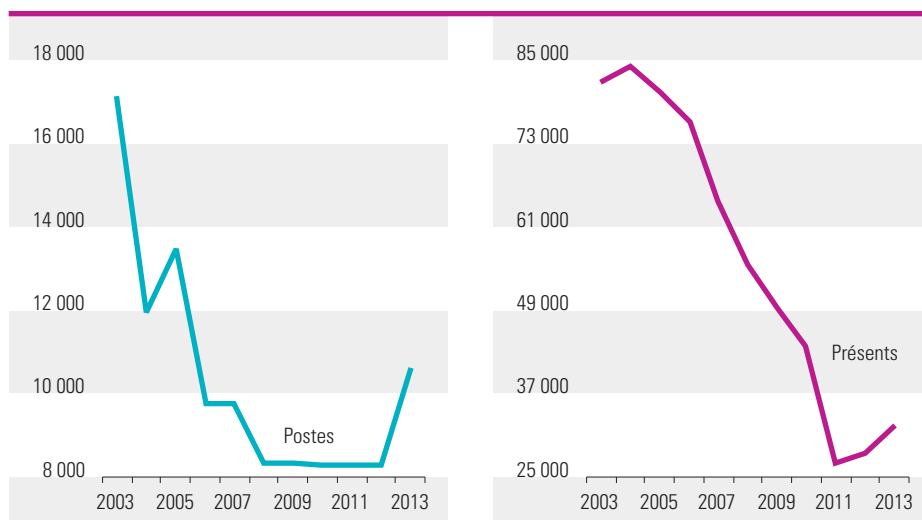
12 435 postes ont été ouverts au recrutement 2013 d'enseignants du second degré public (10 632 aux concours externes, 1 803 aux concours internes) pour la France entière. Les ouvertures de postes aux concours externes sont beaucoup plus nombreuses (+ 28 %) qu'à la session précédente. La progression du nombre de candidats présents à ces concours, amorcée en 2012, s'affirme en 2013. Toutefois, les postes proposés aux concours dans certaines disciplines ne parviennent pas tous à être pourvus : 1 500 postes sont restés vacants aux concours externes à la session 2013. Au Capes externe, les mathématiques et l'anglais sont les disciplines les plus déficitaires. Trois candidats par poste se sont présentés aux concours externes, plus de dix aux concours internes, toujours plus sélectifs. Par ailleurs, sur dix étudiants admis aux concours externes, deux ont suivi un parcours « métiers de l'enseignement ». Enfin, tous concours confondus, 60 % des admis sont des femmes, une répartition semblable à celles des deux dernières sessions.

Catherine Valette, DEPP A2

À la session 2013, 12 435 postes ont été ouverts aux concours du second degré pour l'enseignement public (10 632 pour les concours externes, 1 803 pour les concours internes), au titre des cinq concours : l'agrégation (19,5 % des postes offerts en 2013),

le Capes (55,6 %), le Capeps (6,6 %), le Capet (4,1 %) et le CAPLP (14,2 %). Le nombre de postes ouverts à la session 2013 a fortement augmenté (+ 23 %), presque exclusivement dans la voie externe, après avoir été plusieurs années autour de 8 300 postes (FIGURE 1).

1 – Évolution du nombre de postes et de présents aux concours externes du second degré dans l'enseignement public



Directrice de la publication : Catherine Moisan
Secrétaire de rédaction : Marc Saillard
Maquettiste : Frédéric Voiret
Impression : DEPP/DVE
ISSN 1286-9392
Département de la valorisation et de l'édition
61-65, rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15

Hausse renforcée en 2013 du nombre de candidats aux concours externes

La session 2013 confirme l'augmentation (+ 13,5 %) amorcée en 2012 (+ 6 %) du nombre de candidats présents aux concours externes, après une dizaine d'années de baisse.

Des candidats tentent leur chance pour la première fois en 2013 (18 700), d'autres pour la deuxième ou troisième année consécutive (9 100). Ces deux composantes progressent au même rythme (+ 13 %).

La hausse du nombre de candidats présents en 2013 est cependant deux fois moins élevée que celle des postes. Aussi, le ratio de candidats présents par poste a-t-il évolué de façon favorable pour les candidats, de 3,4 en 2012 à 3 en 2013. Il avait atteint un maximum de 7,8 en 2006.

Au total, 9 105 recrutements ont été réalisés dans le cadre des concours externes 2013 ; c'est 1 600 de plus qu'à la session 2012, soit une augmentation de 21,8 %. Ce nombre est toujours en deçà (de 1 500 en 2013) du nombre de postes ouverts, soit 14 % de postes restés vacants contre 10 % l'année précédente.

Crise du recrutement confirmée au Capes externe : 16 % des postes non pourvus en 2013

Pour le seul Capes externe, près de 1 000 postes sont restés vacants en 2013, soit 16 % (14 % en 2012). Les deux principales disciplines du Capes n'ont pas fait le plein de recrutement : les mathématiques (31 % des postes non pourvus) et l'anglais

(25 %), il faut y ajouter les disciplines artistiques (28 %). Pour les deux premières disciplines, on comptait à peine 2 candidats présents par poste et 2,5 pour les disciplines artistiques. Le nombre d'admissibles était insuffisant pour parvenir à combler les postes offerts. En mathématiques, on en compte seulement 1 395 pour 1 250 postes (FIGURE 2), en anglais, 1 286 pour 1 070 postes, et dans les disciplines artistiques, 537 pour 330. En lettres modernes, en revanche, discipline déficitaire à la session précédente, les 1 000 postes proposés ont été pourvus.

En 2013, le déficit concerne aussi la plupart des sections professionnelles. Au Capet de sciences industrielles de l'ingénieur, ouvert depuis 2012 en remplacement du Capet de technologie, le nombre d'admissibles est inférieur à celui des postes (58 % des postes non

2 – Nombre de postes, de présents, d'admissibles et d'admis aux concours du second degré public selon le groupe de disciplines en 2013

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Admissibles	Admis	Taux de réussite	Postes	Présents	Admissibles	Admis	Taux de réussite
Disciplines scientifiques	576	3 132	1 082	508	16,2	217	3 298	480	217	6,6
dont : mathématiques	391	1 537	674	323	21,0	135	1 555	302	135	8,7
physique-chimie	105	846	228	105	12,4	40	891	83	40	4,5
Disciplines littéraires et sciences humaines	437	2 631	892	434	16,5	295	2 759	626	295	10,7
dont : lettres modernes	117	733	263	117	16,0	115	1 216	230	115	9,5
histoire	100	801	198	100	12,5
histoire et géographie*	105	754	231	105	13,9
Langues	310	1 756	665	310	17,7	134	1 894	294	133	7,0
dont : anglais	167	1 024	365	167	16,3	65	1 055	142	65	6,2
allemand	65	223	124	65	29,1	35	208	76	35	16,8
Disciplines professionnelles	146	1 208	322	137	11,3	40	597	90	40	6,7
dont : économie et gestion	81	657	183	76	11,6	40	597	90	40	6,7
sciences industrielles de l'ingénieur	45	454	99	41	9,0
Disciplines artistiques	80	520	154	65	12,5	35	453	80	35	7,7
Éducation physique et sportive	40	388	89	40	10,3	110	1 009	248	110	10,9
Total agrégation	1 589	9 635	3 204	1 494	15,5	831	10 010	1 818	830	8,3
Disciplines scientifiques	1 765	3 947	2 429	1 371	34,7	190	1 244	391	190	15,3
dont : mathématiques	1 250	1 807	1 395	856	47,4	155	911	313	155	17,0
sciences de la vie et de la Terre	310	1 213	536	310	25,6	35	333	78	35	10,5
Disciplines littéraires et sciences humaines	2 345	5 763	3 651	2 205	38,3	268	2 836	608	268	9,4
dont : lettres modernes	1 000	1 518	1 155	1 000	65,9	100	876	223	100	11,4
histoire et géographie	715	2 300	1 522	715	31,1	65	793	142	65	8,2
Langues	1 773	4 760	2 467	1 428	30,0	174	1 268	501	173	13,6
dont : anglais	1 070	2 113	1 286	799	37,8	120	705	357	119	16,9
espagnol	340	1 772	698	340	19,2	25	435	75	25	5,7
Disciplines artistiques	330	829	537	238	28,7	60	498	139	60	12,0
Langages spéciaux	5	12	10	5	41,7
Total Capes	6 218	15 311	9 094	5 247	34,3	692	5 846	1 639	691	11,8
Capeps	760	1 249	1 053	760	60,8	65	898	143	66	7,3
Capet	464	1 439	596	300	20,8	49	396	119	48	12,1
dont : sciences industrielles de l'ingénieur	255	281	166	107	38,1
économie et gestion	100	734	230	100	13,6	24	288	59	24	8,3
Disciplines d'enseignement général	765	2 063	1 240	700	33,9	63	867	162	62	7,2
dont : lettres-histoire et géographie	295	640	367	249	38,9	25	396	56	24	6,1
mathématiques-sc. physiques et chimiques	280	625	464	261	41,8	25	314	75	25	8,0
Disciplines professionnelles	836	2 708	1 371	604	22,3	103	941	289	101	10,7
dont : économie et gestion	200	1 202	440	200	16,6
biotechnologies	180	318	206	86	27,0	25	275	78	25	9,1
Total CAPLP	1 601	4 771	2 611	1 304	27,3	166	1 808	451	163	9,0
Tous concours de l'enseignement public	10 632	32 405	16 558	9 105	28,1	1 803	18 958	4 170	1 798	9,5

Remarque : les troisièmes concours sont comptabilisés avec les concours externes.

* Au concours interne de l'agrégation, l'histoire et la géographie sont regroupées au sein d'une seule section.

Champ : France entière.

Source : MENESR DEPP / Système de gestion Ocean

pourvus). Au CAPLP de biotechnologies, le déficit s'élève à 52 %.

L'agrégation, jusqu'à présent épargnée par cette crise des recrutements, enregistre un déficit de 17 % en mathématiques, de 19 % dans les disciplines artistiques ; à peine 4 candidats se sont présentés pour un poste à l'agrégation de mathématiques, un rapport nettement inférieur au regard de la plupart des autres disciplines.

À peine deux étudiants sur dix admis aux concours externes possèdent un master « métiers de l'enseignement »

Les étudiants représentent le premier vivier de recrutements externes d'enseignants du second degré public (62,3 % en 2013 contre 64,4 % en 2012) (FIGURE 3). Les viviers de candidats aux concours sont eux-mêmes alimentés chaque année par les étudiants inscrits dans les universités et, en particulier, par les étudiants inscrits dans les masters MEEF (métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation). Un rapport des inspections générales de l'éducation nationale et de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de juillet 2013 sur les difficultés de recrutement dans certaines disciplines observe que « pour les concours du second degré, le nombre d'inscrits dans les masters MEEF demeure très en deçà du nombre de postes ouverts aux concours ». Ainsi, 87 % des étudiants admis à un concours externe en 2013 sont titulaires d'un master (43 %) ou engagés dans la finalisation

du diplôme (44 %), mais 17 % d'entre eux seulement possèdent un master « métiers de l'enseignement », ou sont inscrits en M2 dans cette spécialité. La majorité (61,9 %) déclare avoir un master dans le domaine des sciences (21,7 %), des lettres (20,7 %) ou des langues (19,5 %).

Le vivier des étudiants n'a comblé que la moitié de la hausse des recrutements. Les demandeurs d'emploi et les contractuels ont constitué un renfort également important ; leur part a progressé parmi les lauréats des concours externes, soit 12,3 % et 9,4 %.

Trois fois plus de candidats présents par poste aux concours internes qu'aux concours externes

Les concours internes du public présentent la particularité de recouvrir deux types de recrutement. D'une part, les enseignants constituent la majorité des admis à l'agrégation (97,5 %), recrutement à rapprocher d'une promo-

tion interne (FIGURE 3). D'autre part, de nombreux lauréats des autres concours internes sont des agents non titulaires, recrutement alors identifié comme une voie de titularisation ; 34,2 % des lauréats des concours internes sont des professeurs contractuels (39,4 % à la session 2012). D'autres opportunités de titularisation se présentent à eux : 2013 est la première des quatre sessions à organiser des recrutements réservés dans le cadre de la résorption de la précarité dans la fonction publique (loi Sauvadet). À la session 2013, la baisse du nombre de candidats présents aux concours internes se poursuit, malgré une offre de postes stabilisée ces quatre dernières années autour de 1 800 (FIGURE 4). Pour ces concours, le taux de réussite est faible (9,5 %). Mais le taux d'attractivité étant important, tous les postes sont pourvus. Quant au taux d'attractivité, en légère baisse, il reste supérieur à celui des concours externes (3) : 10,5 candidats sont présents par poste, après le point haut de 2006 à 15,6. Quasiment tous les postes ont été pourvus, comme les années précédentes (FIGURE 2).

Les possibilités de titularisation ouvertes par la loi Sauvadet : 2 300 recrutés pour la première des quatre sessions

Les recrutements réservés, mis en place pour une durée de quatre ans à partir de la session 2013 dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire, ne posent aucune exigence de diplôme. La loi précise que ces modes de recrutement doivent valoriser les acquis professionnels ; l'épreuve d'admissibilité repose sur l'étude d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Aux concours réservés pour les professeurs certifiés et les professeurs d'éducation physique et sportive, 4 651 candidats ont envoyé un dossier RAEP pour 1 176 admis et 1 295 postes. À l'examen professionnalisé réservé pour les professeurs de lycée professionnel, 3 497 candidats ont envoyé un dossier RAEP pour 1 156 admis et 1 188 postes. Tous recrutements réservés confondus, les professeurs contractuels représentent la quasi-totalité des admis (94,2 %).

3 – Origine des lauréats des concours du second degré dans l'enseignement public (en %) - Session 2013

Origine des candidats	Agrégation		Capes		Capeps		Capet		CAPLP		Total des admis aux concours du second degré public		Taux de réussite Externe Interne	
	Externe	Interne	Externe	Interne	Externe	Interne	Externe	Interne	Externe	Interne	Externe	Interne		
Étudiants	48,9	.	71,3	.	84,2	.	35,0	.	35,2	.	62,3	.	39,4	.
Élèves ENS	26,0	.	0,8	.	.	.	1,3	.	0,2	.	4,8	.	61,6	.
Personnels d'éducation et de surveillance	0,2	.	4,2	6,4	3,2	12,1	2,3	.	7,1	1,9	3,8	3,0	21,4	6,2
Demandeurs d'emploi, secteur privé, fonctionnaires	4,5	2,5	11,5	3,3	4,6	9,1	30,7	6,3	24,7	6,1	12,3	3,5	20,6	6,8
Maîtres auxiliaires	0,3	.	0,7	4,8	0,3	4,5	2,7	4,1	2,0	4,3	0,9	2,5	17,3	10,3
Contractuels	1,3	.	8,5	62,4	5,5	56,1	17,3	60,4	23,0	72,4	9,4	34,2	19,7	11,4
Vacataires	0,2	.	1,3	3,5	1,3	1,5	0,7	6,3	2,5	.	1,3	1,6	22,0	11,0
Enseignants du privé	0,1	.	0,1	1,0	.	.	0,7	.	0,3	.	0,1	0,4	18,8	9,6
Enseignants	18,5	97,5	1,6	18,6	0,9	16,7	9,3	22,9	5,0	15,3	5,1	54,8	9,6	8,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0		
Effectifs	1 494	830	5 247	691	760	66	300	48	1 304	163	9 105	1 798	28,1	9,5

Remarque : les troisièmes concours sont comptabilisés avec les concours externes.

Champ : France entière.

Source : MENESR DEPP / Système de gestion Ocean

Les femmes toujours majoritaires parmi les candidats

Pour l'ensemble des concours, 60 % des admis sont des femmes ; cette part est comparable à celle des deux dernières sessions, et dans la fourchette observée depuis 2003 (56 à 61 %). Les nouvelles recrues de la session 2013 continuent de renforcer la féminisation de la population enseignante du second degré public, qui s'est établie à 58 % en janvier 2013. La féminisation reste très variable selon les concours. Les femmes constituent les deux tiers des admis aux différents concours du Capes. Le Capes enregistre le taux de féminisation le plus faible (37,4 %). Les femmes restent largement majoritaires parmi les admis dans les sections documentation (86 %), lettres modernes (82 %) et langues vivantes étrangères (80 %). Dans les sections professionnelles, elles représentent 52 % des admis.

L'âge moyen est logiquement moins élevé aux concours externes (27,9 ans) qu'aux concours internes (36,8 ans), soit un écart de 9 ans, comme l'année précédente. Les candidats les plus jeunes réalisent le meilleur taux de réussite : 35,9 % pour les « moins de 30 ans » contre 9,2 % pour les « 50 ans et plus » aux concours externes, 12,4 % et 4 % aux concours internes. ■

SOURCE

Les résultats aux différents concours de recrutement d'enseignants proviennent de la collecte d'information effectuée à partir d'extractions du système de gestion Ocean. Le champ géographique recouvre la France entière (France métropolitaine, départements d'outre-mer [DOM], collectivités d'outre-mer [COM] et Nouvelle-Calédonie).

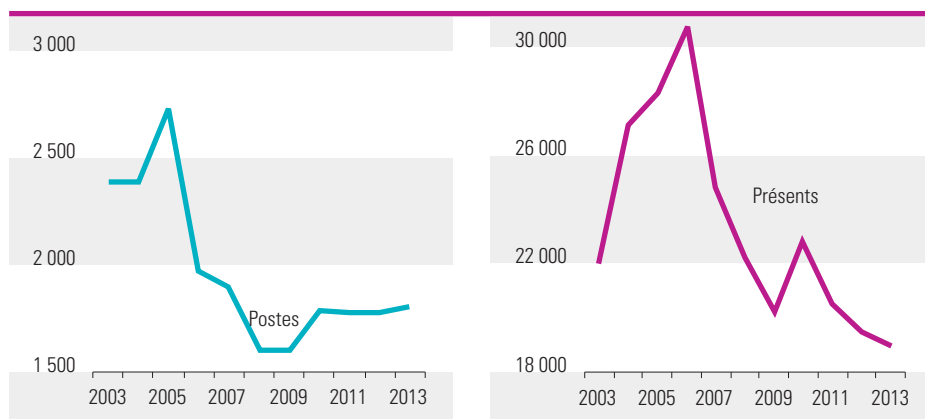
en savoir plus

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr

DÉFINITIONS

- Capes.** Certificat d'aptitude au professorat du second degré.
- Capeps.** Certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive.
- Capet.** Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.
- CAPLP.** Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

4 – Évolution du nombre de postes et de présents aux concours internes du second degré dans l'enseignement public



Champ : France entière.

Source : MENESR DEPP / Système de gestion Ocean

Le recrutement des personnes en situation de handicap

Les personnes en situation de handicap disposent de deux voies d'accès : le concours ou le recrutement par la voie contractuelle.

Aux concours externes de l'enseignement public de la session 2013, 732 candidats inscrits ont déclaré un handicap pour 336 présents et 75 admis. Aux concours internes, 490 inscrits étaient en situation de handicap pour

263 présents et 29 admis. De plus, le ministère de l'éducation nationale recrute chaque année des personnes handicapées qui peuvent devenir titulaires sans passer de concours. 488 postes de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré étaient à pourvoir sur la France entière pour la rentrée 2013.

RÉGLEMENTATION

Les épreuves de la session 2013 ont eu lieu à l'automne 2012 et les épreuves d'admission en juin 2013. Les candidats admis ont pris leurs fonctions à la rentrée 2013. Parallèlement, se sont déroulées les épreuves d'admissibilité de la session 2014 « exceptionnelle », dont l'admission se déroulera en juin 2014, avec une prise de fonctions à la rentrée 2014. Les sessions ultérieures seront modifiées ; la première promotion, lauréate en 2014, ira se former dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), puis prendra ses fonctions à la rentrée 2015.

Les épreuves des concours de la session 2013 et de la session 2014 anticipée demeurent définies dans les arrêtés du 28 décembre 2009 modifiés fixant les modalités d'organisation des concours du second degré.

Depuis l'arrêté du 31 décembre 2009, les concours internes et externes du second degré sont ouverts aux candidats titulaires d'un master 2 ou en cours de validation de master 2

(inscrit en M2), ou d'un titre sanctionnant un cycle d'études postsecondaires d'au moins cinq années. Les concours 2014 anticipés s'adressent aux étudiants inscrits en master 1 mais les étudiants inscrits en M2 peuvent également s'y présenter. Les candidats aux concours internes doivent en outre remplir les conditions de qualité et de services publics. À titre transitoire et jusqu'à la session 2015 incluse, les conditions de titre ou de diplôme des candidats aux concours internes recrutés avant le 30 juillet 2009 restent celles en vigueur à la session 2009. Les troisièmes concours, organisés à partir de 2002, sont comptabilisés avec les concours externes. Ils sont ouverts aux candidats qui justifient de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée. Sont dispensés de diplôme les mère ou père d'au moins trois enfants, ou les sportifs de haut niveau.

Présents. Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier RAEP. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

Admis. Candidats admis sur liste principale.

Taux d'attractivité. Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

Taux de réussite. Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.